

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 28 janvier 2020 à 19h00

« Les comptes rendus du Conseil Municipal « enregistrent les votes des délibérations mais ne reproduisent pas les débats. Vous les trouverez dans les PV ».

L'an deux mille vingt le 28 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 22 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. WINTERSHEIM, Mme SARRAUTE, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme DUBOURG, M. VERDIER, Mme HOLGADO, M. SABOURAUD, Mme BAYLE, M. MONMARCHON, Mme BERTHIOT, M. CASTETS, M. BODIN, Mme QUERAL, Mme MARECHAL, M. BAILLARGEAT, Conseillers Municipaux.

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CASTETS est secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 3 décembre 2019.

Le compte rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande si le Conseil Municipal accepte d'ajouter un sujet à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité.



Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Année 2019

D/2019/188- Mise à disposition des salles mutualisés de l'ancien Tribunal au profit du groupe de Blaye de l'association « Alcooliques Anonymes »

D/2019/189- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Association de Consommateurs de la Haute Gironde

D/2019/190- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association A.C.S.A.I.E

D/2019/191- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association Enquête et Médiation

D/2019/192- Mise à disposition du Narthex, de la Chapelle, du Cloître, des salles R1, R4 et E10 du Couvent des Minimés au profit de l'Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne

D/2019/193- Mise à disposition de deux salles municipales sises au 7-9 rue Urbain Albouy et d'une salle de l'école Gosperrin au profit de l'Amicale Laïque de Blaye

D/2019/194- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association « Les Animaniac »

D/2019/195- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association ARQUEVA

D/2019/196- Mise à disposition de la salle 7 de l'ancien Tribunal au profit de l'association laïque du Prado

D/2019/197- Relative à la passation d'un avenant au marché public de prestations intellectuelles – Aménagement urbain Place de la Citadelle : maîtrise d'œuvre

D/2019/198- Contrat d'entretien de l'orgue de l'église Saint Romain avec Monsieur Alain FAYE, facteur d'orgues

D/2019/199- Contrat de prêt d'un montant de 555 000 € pour le Budget Principal M14

D/2019/200- Relative à la passation de marchés publics de travaux – Aménagement d'une aire de camping-car

D2019/201- Relative à la passation d'une convention de partenariat avec l'Amicale Saint Nicolas pour l'Arbre de Noël des enfants du personnel communal

D2019/202- Relative à la passation de marchés publics de travaux – Création de toilettes publiques pour la Citadelle

D/2019/203- Convention de prestation de service concernant l'installation et l'entretien du réseau de fibre optique

D/2019/204- Relative à l'indemnisation du sinistre du 20 juin 2016 sur une vitre du gymnase Titou Vallayes

D/2019/205- Avenant au contrat de prestation de service pour le nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux

D/2019/206- Relative à l'adhésion à l'association Institut Départemental du Développement Artistique et Culturel (IDDAC)

D/2019/207- Relative à la passation d'un marché public de travaux – Reprise des concessions funéraires temporaires pour le cimetière

D/2019/208- Mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys au profit de l'association « Alliance Technique Combat »

D/2019/209- Mise à disposition d'une salle mutualisée de l'ancien Tribunal, au profit de l'association « Au fil des mots »

D/2019/210- Mise à disposition du gymnase Robert Paul au profit du club de basket « Les Fils de Roland »

D/2019/211- Mise à disposition de la salle de la Poudrière et du Couvent des Minimes au profit d'association « Bastion des Gastronomes et Philosophes Blayais »

Année 2020

D/2020/001- Mise à disposition de la salle 8 et des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Antenne interprofessionnelle locale de la Confédération Française du Travail de Saint André de Cubzac

D/2020/002- Mise à disposition de la salle 11 et des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Union locale CGT de la Haute Gironde

D/2020/003- Mise à disposition des salles E8, E10, R11, R1, R4 de la Chapelle, du Cloître et du Narthex du Couvent des Minimes au profit de l'association « Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire »

D/2020/004- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal, au profit de l'association « Groupement des chasseurs du Blayais Cubzac »

D/2020/005- Mise à disposition de la salle des Aînés au profit du Centre d'information et d'orientation de Blaye

D/2020/006- Mise à disposition de la salle des Aînés au profit de l'association « Les Cœurs Joyeux »

D/2020/007- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal, au profit de la Délégation Régionale Aquitaine du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

D/2020/008- Mise à disposition des salles R1, R2, R4, E10, E14, de la Chapelle, du Cloître et du Narthex du Couvent des Minimes au profit de l'association « Conservatoire de l'Estuaire »

D/2020/009- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association « Eglise évangélique des plus que vainqueurs »

D/2020/010- Relative à la passation d'un marché public de prestations de service – Maintenance et entretien du parc informatique

D/2020/011- Relative à la passation d'un marché public de fournitures – Impression de support de communication - : le magazine municipal

D/2020/012- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Eglise Réformée Evangélique de la Haute Gironde

D/2020/013- Mise à disposition des salles 1 et 2, ainsi que des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de la F.C.P.E des collèges et lycées

D/2020/014- Mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys et du stade Bernard Delord au profit de la gendarmerie de Blaye

D/2020/015- Mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys au profit du club de gymnastique volontaire

D/2020/016- Mise à disposition au profit de l'Inspection de l'Education Nationale des terrains de grands jeux de la Plaine des sports et des salles des écoles Rosa Bonheur et André Vallaeys

D/2020/017- Mise à disposition d'équipements sportifs municipaux au profit de l'IME de Blaye

D/2020/018- Mise à disposition des salles E5,E10, R1, R4, de la Chapelle, du Cloître et du Narthex du Couvent des Minimes au profit de l'association « la Valériane »

D/2020/019- Mise à disposition de la salle E10 à l'étage du Couvent des Minimes au profit de l'association « Les Oreilles Décollées »

D/2020/020- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal et de la salle Liverneuf au profit de la Mission Locale de la Haute Gironde

D/2020/021- Mise à disposition de la salle de la Poudrière et du Couvent des Minimes au profit de l'Office du Tourisme de Blaye

D/2020/022- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal, au profit du service de Placement Educatif à domicile (P.E.A.D) de Saint André de Cubzac

D/2020/023- Mise à disposition de la salle 4 de l'ancien Tribunal au profit de l'association Philatélique de Blaye

D/2020/024- Mise à disposition de la salle 3 de l'ancien Tribunal au profit du club « Questions pour un champion »

D/2020/025- Mise à disposition de la salle 9 de l'ancien Tribunal au profit de l'association Relais

D/2020/026- Mise à disposition des salles E6, E10, R1, R4, de la Chapelle, du Cloître et du Narthex au Couvent des Minimes au profit de l'association « Rencontres Musicales Haute Gironde »

D/2020/027- Mise à disposition d'équipements sportifs et locaux municipaux au profit du Stade Blayais Omnisports

D/2020/028- Mise à disposition des équipements de type Samia des Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire pour l'organisation de manifestations organisées par la Mairie de Blaye durant l'année 2020

D/2020/029- Mise à disposition de locaux situés au 7-9 rue Urbain Albouy au profit de l'Antenne locale du Secours Populaire Français

D/2020/030- Mise à disposition du gymnase Robert Paul et son annexe au profit de la Section Gymnastique de l'Amicale Laïque de Blaye

D/2020/031- Mise à disposition de la salle de gymnastique rue Urbain Albouy au profit de l'association « Soleil le Vent »

D/2020/032- Mise à disposition de la salle E10 à l'étage du Couvent des Minimes au profit de l'association « Théâtre des Grôles »

D/2020/033- Mise à disposition de la bibliothèque municipale au profit de l'association « Université du temps libre »

D/2020/034- Mise à disposition de la salle 4, des salles mutualisées de l'ancien Tribunal et de la salle de Liverneuf, au profit de l'association « Université du temps libre »

D/2020/035- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association « Vie libre »

D/2020/036- Mise à disposition de locaux de la Citadelle au profit de l'Office du Tourisme de Blaye

D/2020/037- Contrat d'entretien des équipements des portails, bornes et rideaux métalliques

D/2020/038- Mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys au profit du club de Karaté

D/2020/039- Mise à disposition de plusieurs salles municipales au profit de l'association Zinzoline

D/2020/040- Mise à disposition de la salle 4 et des salles mutualisées de l'ancien Tribunal, au profit de l'association « L'atelier des mots »

D/2020/041- Mise à disposition du Narthex et de la Chapelle du Couvent des Minimes, au profit de l'association « Orchestre d'Harmonie de Cars et Blaye »

D/2020/042- Mise à disposition de la salle du conseil municipal et de la salle de Liverneuf au profit de l'Etablissement Français du Sang

D/2020/043- Relative à la modification de la décision n°D/2019/207 – Reprise de concessions funéraires temporaires dans le cimetière

D/2020/044- Relative à la convention de partenariat entre la conteuse Marie-Caroline Coutin et la médiathèque de Blaye

D/2020/045- Mise à disposition de la salle de Liverneuf au profit des associations « Civisme et Devoir » et « Le Mémorial du Front du Médoc »

D/2020/046- Mise à disposition de plusieurs sites et salles de la Citadelle au profit de la Maison des Vins de Blaye

D/2020/047- Relative à la convention de partenariat : animation et culture musicale entre la communauté de communes de Blaye (école de musique) et la commune de Blaye (médiathèque)

1 - Avenant à la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels de l'association AFOULKI - Autorisation du Maire à signer

Rapporteur : M. WINTERSHEIM

Dans le cadre de son projet de « réouvertures des volets » de la Citadelle, la Ville de Blaye a souhaité confier certaines dépendances de son domaine public situées dans la Citadelle à des occupants privés afin de promouvoir l'attrait touristique et culturel de la ville.

Dans ce cadre, l'association AFOULKI a présenté un projet qui a été retenu et une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels a été signée le 16 octobre 2013 pour l'occupation des casernements situés aux 13 et 15 rue du Couvent des Minimes.

Afin de clarifier la répartition des casernements mis à disposition dans le cadre des conventions d'occupation du domaine public constitutives de droits réels, la Ville de Blaye a fait réaliser une division cadastrale de la Citadelle par un géomètre. Le service du cadastre a procédé à l'enregistrement de ces nouvelles parcelles.

Il est donc nécessaire de modifier la convention signée pour intégrer la nouvelle numérotation de la parcelle mise à disposition soit AW 101.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention du 16 octobre 2013.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 17 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

Pour : 18

Abstention: 4 (M. BODIN, M. BAILLARGEAT, Mme MARECHAL, Mme QUERAL).

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité.

2 - Autorisation de dépenses d'investissement avant adoption du Budget Primitif 2020

Rapporteur : M. RIMARK

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire peut engager, liquider et mandater entre le 1^{er} janvier et la date d'adoption du Budget Primitif des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice antérieur hors remboursement de la dette.

Ces dépenses, autorisées par anticipation, devront être reprises sur la base des autorisations telles que décrites par la suite, au Budget Primitif de l'exercice 2020.

Considérant la nécessité de réaliser des travaux et d'acquérir du matériel, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'autorisation anticipée des dépenses suivantes :

1° Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- Article 2138 : Autres constructions

- Fonction 71 : Parc privé de la ville
- Service gestionnaire : CTM
- Montant : 150 000 €

Il s'agit d'acquitter le marché pour la création de toilettes publiques dans la Citadelle

2° Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- Articles 2138 : Autres constructions
- Fonction 324 : Entretien du patrimoine culturel
- Service gestionnaire : CTM – BA 02
- Montant : 700 €

Il s'agit de procéder à l'acquisition d'un sèche-main pour le Couvent des Minimes

3° Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- Articles 21311 : Hôtel de ville
- Fonction 020 : Administration générale de la collectivité
- Service gestionnaire : CTM – BAT 06
- Montant : 12 000 €

Il s'agit de d'acquitter les travaux d'aménagement de l'accueil de la Mairie

Le montant total des ouvertures de crédits s'élève à 162 700 €.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

Pour : 18

Abstention : 4 (Mme MARECHAL, M. BODIN, Mme QUERAL, M. BAILLARGEAT).

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité.

3 - Budget Annexe Cinéma M4 - demande d'admission en non-valeur

Rapporteur : M. RIMARK

Monsieur le Trésorier, après avoir épuisé tous les moyens de poursuite à sa disposition, a transmis le titre irrécouvrable pour l'année 2015 pour un montant total de 16,12 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'admission en non-valeur le dit titre à l'article 6541, chapitre 65 du budget annexe Cinéma M4.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

Pour : 22

Abstention: 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité.

4 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Travaux dans les bâtiments scolaires du 1er degré

Rapporteur : M. RIMARK

Les articles L.2334-32 à L.2334-39 et les nouveaux articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'attribution de la D.E.T.R 2020 pour les travaux d'investissement dans le domaine suivant et sur la base du plan de financement :

Dossiers	Montant T.T.C.	Montant H.T.	DETR	Autre financement	Participation de la ville
TRAVAUX CONCERNANT LES BATIMENTS SCOLAIRES 1er DEGRE					
<i>ECOLE MATERNELLE ROSA BONHEUR</i>					
Rosa Bonheur maternelle travaux store réfectoire	2 099,52	1 749,60	612,36		1 487,16
Rosa Bonheur maternelle travaux d'accès portail entrée	3 838,01	3 198,34	1 119,42		2 718,59
Total des travaux école maternelle Rosa Bonheur	5 937,53	4 947,94	1 731,78	0,00	4 205,75
<i>ECOLE PRIMAIRE ROSA BONHEUR</i>					
Rosa Bonheur DTA salle polyvalente	8 471,80	7 059,84	2 470,94		6 000,86
Rosa Bonheur peinture infirmerie	1 324,59	1 103,82	386,34		938,25
Rosa Bonheur peinture Hall WC	1 213,91	1 011,60	354,06		859,86
Rosa Bonheur éclairage Led plafond	2 881,66	2 401,38	840,48		2 041,17
Rosa Bonheur éclairage Led 2 classes	2 498,74	2 082,28	728,80		1 769,94
Total des travaux école primaire Rosa Bonheur	16 390,70	13 658,91	4 780,62	0,00	11 610,08
<i>ECOLE ANDRE VALLAEYS</i>					
Ecole Vallaeys DTA salle des maîtres	7 665,74	6 388,12	2 235,84		5 429,90
Ecole Vallaeys peinture salle des maîtres	2 740,89	2 284,07	799,43		1 941,46
Ecole Vallaeys lavabo salle des maîtres	1 534,80	1 279,00	447,65		1 087,15
Ecole Vallaeys lambris et mise en sécurité	10 134,30	8 445,25	2 955,84		7 178,46
Total des travaux école primaire André Vallaeys	22 075,73	18 396,44	6 438,75	0,00	15 636,98
<i>Groupe Urbain Albouy INE</i>					
Réfection du sol du bureau de l'inspecteur	3 265,00	2 720,83	952,29		2 312,71
Total des travaux groupe Urbain Albouy INE	3 265,00	2 720,83	952,29		2 312,71
<i>ECOLE LUCIEN GROSPERRIN</i>					
Ecole Lucien Groperrin stores salle 7	6 592,18	5 493,48	1 922,72		4 669,46
Ecole Lucien Groperrin stores salle 14	2 163,01	1 802,51	630,88		1 532,13
Ecole Lucien Groperrin rideaux salle 8	400,54	333,78	116,82		283,71
Ecole Lucien Groperrin isolation avec bardage crépis choix 1	34 946,63	29 122,20	10 192,77		24 753,87
Total des travaux école maternelle Lucien Groperrin	44 102,36	36 751,97	12 863,19	0,00	31 239,17
Total général des travaux des bâtiments scolaires 1er degré	91 771,32	76 476,10	26 766,63	0,00	65 004,68

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

Pour : 22
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité.

5 - Tableau des effectifs - Création des postes (grades d'Adjoints Administratifs)

Rapporteur : M. RIMARK

Conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et aux décrets :

- n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints administratifs territoriaux.
- n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.
- n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.
- n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B.

Il est proposé au Conseil Municipal, la création au tableau des effectifs de deux postes d'adjoints administratifs à temps complet, rémunérés conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés.

Les crédits seront prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

Pour : 22
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité.

6 - Tableau des effectifs - Suppressions de postes

Rapporteur : M. RIMARK

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont supprimés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, après avis du Comité Technique.

Considérant la vacance de 5 postes d'agents titulaires du fait de départs en retraite, de mutations et d'avancements de grade et de 5 postes d'agents non titulaires,

Considérant que cette proposition a reçu un avis favorable du Comité Technique lors de sa séance du 19 décembre 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal, la suppression au tableau des effectifs des postes suivants :

- Titulaires :
 - 1 poste de Gardien Brigadier à temps complet
 - 1 poste de Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
 - 1 poste d'Attaché à temps complet
 - 1 poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
 - 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2ième classe (20/35ième)
- Non titulaires :
 - 1 poste d'Adjoint administratif pour accroissement saisonnier (9,5/35ième)
 - 4 postes d'Adjoints techniques pour accroissement temporaire (24/35ième, 26,5/35ième, 27,5/35ième et 33/35ième)

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

Pour : 22

Abstention: 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité.

7 - Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification n°2

Rapporteur : M. RIMARK

Le 12 décembre 2017, le Conseil Municipal a adopté un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le 11 décembre 2018, une modification n°1 a été apportée en y ajoutant comme bénéficiaires, les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et les bibliothécaires territoriaux et en intégrant le Complément Indemnitare Annuel (CIA) avec des montants annuels maximum à hauteur de 0€.

Il est nécessaire d'y apporter des modifications selon les modalités ci-après :

ARTICLE 1

Dans l'article 1, les contractuels à durée déterminée de 3 ans et les contractuels à durée indéterminée sont ajoutés aux bénéficiaires.

ARTICLE 2

L'article 4, concernant le Complément Indemnitare Annuel (CIA) est modifié comme suit :

- **Catégories A**

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
Groupe 1	<i>Ex : Direction d'une collectivité, secrétariat de mairie</i>	600€

Groupe 2	<i>Ex : Direction adjointe d'une collectivité, Direction d'un groupe de service, ...</i>	600€
Groupe 3	<i>Ex : Responsable d'un service, chargé d'études, gestionnaire comptable</i>	600€
Groupe 4	<i>Ex : Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...</i>	600€

• **Catégories B**

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
Groupe 1	<i>Ex : Direction d'une structure, responsable de un ou plusieurs services, secrétariat de mairie, fonctions administratives complexes</i>	600€
Groupe 2	<i>Ex : Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, fonctions administratives complexes</i>	600€
Groupe 3	<i>Ex : Encadrement de proximité, expertise, assistant de direction, gestionnaire,..</i>	600€

- **Catégories C**

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
Groupe 1	<i>Ex : Secrétariat de mairie, responsable de service, ...</i>	600€
Groupe 2	<i>Ex : Adjoint au responsable, horaires atypiques...</i>	600€
Groupe 3	<i>Ex : chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, Agent avec des sujétions particulières</i>	600€
Groupe 4	<i>Ex : Agent d'exécution, agent d'accueil</i>	600€

Seront appréciés notamment 14 critères :

- Se mobiliser pour l'atteinte des objectifs
- Implication au sein du service
- Formation
- Assurer les missions et activités confiées avec qualité
- Organiser, planifier son travail et mettre en œuvre les instructions
- Adaptabilité et disponibilité
- Initiative
- Aptitudes relationnelles

- Sens du service public
- Ponctualité
- Respect de la hiérarchie et des règles de courtoisie
- Respect des consignes et/ou directives
- Passage concours
- Présentéisme (calcul de Bradford)

Le Comité Technique en date du 19 décembre 2019 a émis un avis favorable sur ces modifications.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ces modifications à compter du 1^{er} février 2020.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du chapitre 012 et à l'article 64118.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

19h55 : Sortie de Mme DUBOURG

19h57 : Retour de Mme DUBOURG

Pour : 20

Abstention: 2 (M. BAILLARGEAT, Mme QUERAL).

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité.

8 - Mise à jour du Régime Indemnitare - Modification n°2

Rapporteur : M. RIMARK

Le 4 février 2014, le Conseil Municipal a adopté une mise à jour du Régime Indemnitare.

Le 15 avril 2014, une modification n°1 a été apportée au niveau de la prime Indemnitare Spécifique de Services (ISS).

Le Régime Indemnitare était jusqu'alors réservé aux agents titulaires et stagiaires. En 2017, la commune a instauré la mise en place le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Cependant les grades d'Ingénieur, de Technicien et la filière de la Police Municipale ne sont pas intégrés dans les bénéficiaires de ce nouveau dispositif.

La collectivité souhaite désormais ajouter aux bénéficiaires, les contractuels à durée déterminée de 3 ans et les contractuels à durée indéterminée.

Le Comité Technique en date du 19 décembre 2019 a émis un avis favorable sur cette modification.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier chacune des deux délibérations afin d'ajouter ces bénéficiaires à compter du 1^{er} février 2020.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du chapitre 012 et à l'article 64118.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

Pour : 22

Abstention: 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité.

9 - Recours au service de remplacement et renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Rapporteur : M. RIMARK

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

Pour : 22
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité.

11 – DETR – Travaux d'aménagement urbain : Place de la Citadelle

Rapporteur : M. RIMARK

Les articles L.2334-32 à L.2334-39 et les nouveaux articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter l'attribution de la D.E.T.R. 2020 pour les travaux d'investissement dans le domaine suivant et sur la base du plan de financement

Nature des travaux	Montant HT	Plafond des dépenses	DETR	Subvention Conseil Départemental	Autres financements	Participation de la ville
Travaux d'aménagement de la Place de la Citadelle	381 345,00	500 000,00	114 403,50	20 400,00	0,00	246 541.50

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 4 (M. BAILLARGEAT, Mme QUERAL, M. BODIN, Mme MARECHAL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité.

20h11 : Sortie de M. CARREAU

20h11 : Sortie de Mme MERCHADOU

20h13 : Retour de Mme MERCHADOU

20h14 : Retour M. CARREAU

10 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

Rapporteur : M. RIMARK

Sujet qui ne donne pas lieu à un vote.

Par la loi du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe), les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois avant l'examen de celui-ci par le Conseil Municipal.

Il a pour but de renforcer la démocratie participative.

Il propose les orientations de la collectivité en matière d'investissement, de nouveaux services rendus et d'évolution de la situation financière (fiscalité, endettement...).

Afin de permettre à chaque élu d'appréhender ce débat, il a été réalisé un document de synthèse qui reprend les thématiques suivantes pour le Budget Principal de la Ville, les budgets annexes du Camping et du Cinéma à savoir :

- Des éléments sur le contexte général
- Une présentation des évolutions du budget communal sur la période 2014 - 2019
 - En section de fonctionnement (Evolution des dépenses et recettes)
 - En section d'investissement :
 - Evolution des Dépenses et Recettes
 - Le financement
 - La dette : structure et gestion
 - Les principales réalisations de l'exercice 2019
 - La fiscalité directe locale sur la période 2014 - 2019
- En prospective : évolution des dépenses et recettes de fonctionnement
- Les prévisions des soldes intermédiaires de gestion et du besoin de financement
- Les perspectives 2020 et la programmation des investissements.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

20h25 : Sortie Mr BAILLARGEAT

20h27 : Retour Mr BAILLARGEAT

20h46 : Sortie de Mme DUBOURG

20h46 : Sortie de Mme QUERAL

20h47 : Retour Mme QUERAL

21h10 : Sortie Mme BERTHIOT

21h12 Retour Mme BERTHIOT

21h12 : Retour Mme DUBOURG

21h14 : Sortie Mme SARRAUTE

21h16 Retour Mme SARRAUTE

21h35 : Sortie de M. CASTETS

21h37 : Retour de M. CASTETS.

Pour : 0

Abstention: 0

Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 21h56

Ce compte rendu pourra faire l'objet de modifications lors de la prochaine séance.